

Assurance retraite

Pour nous contacter :

- Connectez-vous à votre espace personnel sur www.crpcen.fr et utilisez le service «Ma messagerie»
- Tél. 01 44 90 20 20

REPRISE D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU CUMUL EMPLOI RETRAITE



IMPRIMÉ À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ
À LA CRPCEN DANS UN DÉLAI D'UN MOIS
À COMPTER DE LA REPRISE D'ACTIVITÉ

ARTICLES 108 ET 109 DU DÉCRET N° 90-1215 DU 20 DÉCEMBRE 1990 MODIFIÉ
ET ARTICLE L.161-22 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Déclaration de reprise d'activité

N° INSEE

Je soussigné(e)

Nom de famille (nom de naissance)

Nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

Adresse N°

Voie

Code postal

Ville

Déclare avoir repris une activité professionnelle relevant :

- ☐ de la CRPCEN
- ☐ du régime général des salariés
- ☐ d'un des régimes spéciaux suivants : IEG, SNCF, RATP, Mines, Banque de France, Opéra national de Paris, Comédie Française, Port autonome de Strasbourg
- ☐ du régime des salariés agricoles

Nom de mon employeur

Adresse N°

Voie

Code postal

Ville

Date de ma reprise d'activité / /

Régime(s) de retraite d'affiliation

Régime(s) obligatoire(s) de base et complémentaire(s) au(x)quel(s) je suis ou j'ai été affilié(e)	J'ai liquidé ma retraite	
	☐ Oui	☐ Non
	☐ Oui	☐ Non
	☐ Oui	☐ Non
	☐ Oui	☐ Non

Vous venez de compléter votre déclaration de reprise d'activité. **N'oubliez pas :**

- de la dater et de la signer (page 2) ;
- de compléter la déclaration sur l'honneur de liquidation de l'ensemble des retraites personnelles, si vous êtes concerné (page 2) ;
- de joindre, si nécessaire, les justificatifs demandés en fonction de votre situation (voir page 3). Les photocopies doivent être de bonne qualité, merci de ne pas les scotcher, les agraffer ni les surligner.

À compléter uniquement si vous êtes en situation de cumul emploi retraite intégral.
Pour en savoir plus, consultez notre notice d'information ou notre site internet www.crpcen.fr

Déclaration sur l'honneur de liquidation de l'ensemble des retraites personnelles

Je soussigné(e) NOM, Prénom

déclare sur l'honneur **avoir liquidé, à la date de ma reprise d'activité, l'intégralité des retraites personnelles de base et complémentaires** dont je remplis les conditions d'attribution, auprès de tous les régimes auxquels j'ai été affilié(e) [français, étrangers, organisations internationales].

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé.

Je m'engage à vous signaler tout changement de situation, dans un délai d'un mois.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits, en vue de l'attribution et du paiement de prestations, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 et L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à

Le / /

Signature

Information sur le droit à l'erreur

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, vous bénéficiez du droit à l'erreur^[1]. Si vous vous êtes trompé, signalez-le nous : nous corrigerons les données concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les éventuelles sommes perçues en trop. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi.

^[1] Consultez le site plus.transformation.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.



Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 et la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits, voir le tableau page 3.

Toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages est passible d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal). En outre l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, peut faire l'objet de pénalités financières (article L. 114-17 du code de la Sécurité sociale)

Informations et justificatifs à produire selon votre situation au jour de votre reprise d'activité

■ Vous remplissez les conditions du cumul emploi retraite intégral ⁽¹⁾	■ La déclaration sur l'honneur page 2 complétée.
■ Vous ne remplissez pas les conditions du cumul emploi retraite intégral, vous êtes en cumul emploi retraite plafonné ⁽¹⁾ :	■ Vos 3 derniers bulletins de salaire avant la date d'effet de votre retraite CRPCEN. ■ Le montant et la nature du revenu professionnel procuré par l'activité reprise. ■ Le cas échéant, un justificatif du montant de la ou des retraites dont vous bénéficiez, à la date de votre reprise d'activité, au titre : - du régime général des salariés ; - des régimes spéciaux suivants : IEG, SNCF, RATP, Mines, Banque de France, Opéra national de Paris, Comédie Française, Port autonome de Strasbourg ; - du régime des salariés agricoles.

(1) Retrouvez les conditions du cumul emploi retraite dans notre notice d'information dédiée ou sur notre site internet www.crpcen.fr.



Responsable de traitement	La CRPCEN représentée par son directeur, monsieur Olivier MANIETTE
Coordonnées du DPO	CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08
Objet du traitement de données	■ Finalité(s) : Le présent traitement a pour finalité la mise en œuvre des prestations vieillesse à la CRPCEN ■ Base juridique : Loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires - Décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990
Catégories et sources des données collectées de manière indirecte	■ Données de carrière ■ Répertoire de gestion des carrières unique (art. L. 161-17-1-2 du code de la sécurité sociale)
Destinataires des données	Agents habilités de la Caisse
Durée de conservation des données	5 ans à compter de la date du décès du conjoint survivant
Existence d'une prise de décision automatisée	NON
Sécurité	Politique des systèmes d'information de la CRPCEN - Référentiel général de sécurité créé par l'ordonnance du 8 décembre 2005
Vos droits sur les données vous concernant	■ Vous disposez pour ce traitement d'un droit : - d'accès ; - de rectification. ■ Ils s'exercent auprès du directeur de la CRPCEN, par courrier à l'adresse suivante : CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08 ■ Réclamation auprès de la CNIL en cas d'insatisfaction suite à la réponse de la Caisse à adresser à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07